

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2018

Réunion du CM du 16.11.2018 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 14 conseillers présents.

Étaient présents : Y. LE GUELAFF, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. FOUQUET, G. HEMON, AM POUPON, F. LE BRAS, S. DONNARS, I. LANCIEN, V. VICHON, S. LAUDEN, M. BARGAIN, P. BOUSSARD, S. FAIELLO.

Étaient absents : G. TELLING, excusée, pouvoir à Y. LE GUELAFF ; A. TALLEC, excusée, pouvoir à G. HEMON ; S. SIMON, excusé ; A. CLEAC'H, excusé ; C. L'HARIDON, excusée.

Secrétaires de séance : M. BARGAIN, P. BOUSSARD

Délibération N°2018/11/01

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Le prochain recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

La commune de Guengat est découpée en 3 districts soit environ 280 logements/district.

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 12.11.2018, à l'unanimité, autorise le recrutement de 3 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la commission des finances réunie le 12.11.2018 concernant la rémunération des 3 agents recenseurs et du coordonnateur communal comme suit :

Agents recenseurs :

	Feuilles de logement		Bulletins individuels	
	papier	internet	papier	internet
Rémunération	0,80 €	0,40 €	1,50 €	0,90 €
	20 € par ½ journée de formation (9 et 16 janvier le matin)			
	+ remboursement frais kilométriques			

Coordonnateur communal :

Rémunération	Indemnité de 300 €
--------------	--------------------

Dotation Forfaitaire de Recensement (DFR) perçue par la commune en 2019 : **3 330 €** (contre 3 676 € en 2014).

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Pour information, les 3 agents recenseurs qui seront prochainement recrutés sont :

- District « bourg-partie ouest » : Elisa LOHEAC
- District « partie nord de la commune » : Morgane LE BIHAN
- District « Bellevue-partie sud » : Laurence CHAPALAIN

Morgane HENAFF a été désignée par arrêté en tant que coordonnateur communal chargé du suivi des opérations de collecte des informations.

Délibération N°2018/11/02

TARIFS COMMUNAUX 2019

Proposition de la commission des finances, réunie le 12.11.2018, pour l'année 2019 :

REPAS CANTINE	Enfant de la commune : 3,15 € Enfant hors commune : 3,70 € Droit d'assiette * : 1,00 € 3 ^{ème} enfant ** : 1,60 €
* repas pris à la cantine mais non délivré par la commune : certificat médical obligatoire ** repas pris à la cantine délivré par la commune , simultanément avec les deux autres enfants (et les suivants) d'une même famille fréquentant l'école de GUENGAT et domiciliée sur la commune de GUENGAT	

CONCESSIONS CIMETIERE	10 ans : 86 € 15 ans : 128 € 30 ans : 194 €
MINI CONCESSIONS	15 ans : 128 €
COLUMBARIUMS	15 ans : 780 € (1 ^{ère} acquisition) 15 ans : 128 € (renouvellement)

DROIT DE PLACE	- Installations exceptionnelles : 25 € - Installations fréquentes et régulières : 5 € - Installation marché local : 1 € / ml
LOCATION DE SALLE	- Particuliers (1 jour) 160 € - Particuliers (2 jours consécutifs) 260 € - Obsèques 80 € - Associations communales gratuit (ménage effectué par l'association utilisatrice) - Heure de ménage supplémentaire 30 €

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 12.11.2018, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs ci-dessus pour l'année 2019 et de valider la facturation de 30 €/heure supplémentaire de ménage aux particuliers utilisant la cantine lorsque celle-ci n'est pas rendue en état.

Délibération N°2018/11/03

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ET CLASSE DE NATURE : ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 12.11.2018, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2019 les subventions versées aux établissements scolaires qui en font la demande concernant :

Séjour en Bretagne ➡ 55 € / enfant scolarisé en primaire et domicilié à GUENGAT

Séjour hors Bretagne ➡ 75 € / enfant scolarisé en primaire et domicilié à GUENGAT

Délibération N°2018/11/04

SUBVENTION ARBRE DE NOEL ECOLE DE GUENGAT : ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 12.11.2018, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2019 la subvention versée à l'école de Guengat concernant :

Arbre de Noël 2019 ➡ 13 € / enfant scolarisé à l'école de Guengat

Délibération N°2018/11/05

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 12.11.2018, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Le Trophy de Max et Phil » à hauteur de 300 € dans le cadre de la participation de M. BERTHELOT et P. MAURIN au raid « le 4L Trophy » d'une durée de 10 jours reliant Biarritz à Marrakech soit environ 6 000 kms (projet mené par un étudiant guengatais dans un but humanitaire).

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 12.11.2018, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Bretagne Histoire Vivante » à hauteur de 100 € pour la prestation proposée par M. ESTELA lors de la commémoration du 11 novembre.

Délibération N°2018/11/06

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX : CONVENTION DE PARTICIPATION

La convention de participation proposée par le CDG 29, souscrite avec Humanis et gérée par Collecteam, en vue d'assurer la couverture des risques prévoyance des agents de la collectivité (incapacité, invalidité, décès) arrive à échéance le 31.12.2018.

Par délibération du 30.03.2018, le Conseil Municipal décidait de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une nouvelle convention de participation pour le risque prévoyance par le CDG 29.

A l'issue de la consultation, une nouvelle convention de participation prévoyance a été signée entre le CDG29 et le groupe CNP/SOFAXIS pour une durée de 6 ans à compter du 01.01.2019.

Chaque agent sera libre d'adhérer ou non au contrat de prévoyance et de choisir les garanties qui lui conviennent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le CDG29 et de maintenir la participation de la commune à 14 € brut par mois pour chaque agent à temps complet (montant proratisé pour un temps non complet).

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quimper Bretagne Occidentale s'est réunie le 10.10.2018 et a émis un avis favorable sur le rapport présenté concernant différentes thématiques ayant pour objectifs d'harmoniser et de régulariser les transferts liés à la fusion mais aussi valoriser la compétence transférée de droit à l'intercommunalité au 01.01.2018.

La CLECT a approuvé les évolutions de flux financiers liées aux compétences transférées et validé les nouveaux montants des Attributions de Compensation (AC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la CLECT du 10.10.2018

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Pacte Finance-Climat : vœu de soutien.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 7 abstentions, soutient le projet de Pacte Finance-Climat européen et demande solennellement au chefs d'Etat et de Gouvernement européens de mettre en œuvre au plus vite un Pacte Finance-Climat, qui assurerait pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux pour financer la transition énergétique sur le territoire européen et renforcer très fortement le partenariat avec les pays du sud, en particulier avec l'Afrique et le pourtour de la Méditerranée.

- Création de locaux associatifs mutualisés : réunion du 06.11.2018 avec les associations.

M. Gilbert HEMON informe le Conseil Municipal que L'Avant Projet Sommaire (APS) des futurs locaux associatifs mutualisés a été présenté par M. Franck BENNETIER, maître d'œuvre, aux présidents des associations guengataises le 06.11.2018 en mairie. Après avoir pris en compte les observations des élus et des associations, M. Franck BENNETIER présentera aux élus le projet définitif fin décembre 2018.

- Fourniture et livraison de repas en liaison chaude à la cantine de Guengat : avenant n°2 au marché.

Le Conseil Municipal prend acte de la signature d'un deuxième avenant pour le marché signé le 16.08.2016 avec Ateliers de Cornouaille (ADC) : reconduction du prix des repas pour la période du 01.01.2019 au 31.08.2019 soit :

- Repas enfant : 2,96 € TTC
- Repas adulte : 4,28 € TTC (personnel encadrant).

A Guengat, le 20 novembre 2018

Yves LE GUELAFF, Maire